

Maison de Naissance en Suisse Romande : une réalité !

Ornella Lenoir, sage femme travaillant en Suisse dans la Maison de Naissance ZOE

<http://www.naissance-zoe.ch/main/visite.php>

Depuis mes études, le suivi global et la possibilité d'accouchement hors hospitalier m'apparaissent comme un idéal en tant que sage-femme mais aussi en tant que femme.

C'est pour moi un consensus parfait entre la sécurité et la sérénité d'un accouchement au sein d'un environnement rassurant.

Jeune diplômée j'envisageais ce projet comme un objectif de fin de carrière après de longues années d'exercice et surtout l'évolution des mentalités et des lois françaises.

Or après plusieurs années d'exercice entre Bordeaux, Paris, la Guyane Française et Mayotte, je me sens assez qualifiée et sûre de moi pour exercer en maison de naissance. Je n'ai plus envie de travailler dans de grandes structures hospitalières. Je n'ai plus envie de ces gardes où, malgré 12h intenses voir apocalyptiques, j'en ressors juste insatisfaite de mon travail. J'ai besoin que mes actes reflètent mes idées.

Oui mais voilà, La France se questionne, s'interroge toujours : doit-elle copier ses voisins européens ? Oui, non, quoi, ou, quand, comment ... ?

Alors mon choix a été d'aller voir chez les voisins si la maison de naissance y est plus verte. Depuis juillet 2013, je travaille au sein d'une Maison de Naissance en Suisse romande !

Les maisons de naissance en Suisse

La première maison de naissance a été fondée en 1983 à Lenzburg. Actuellement il en existe 20 en Suisse qui font naître un peu plus de 1000 enfants chaque année.

La Maison de Naissance est une institution de santé primaire, faisant partie du système de santé public, dans laquelle l'indépendance et l'autodétermination des femmes sont garanties.

C'est une institution autonome, non soumise aux institutions cliniques, dans la mesure où une assistance à la naissance adaptée aux femmes y est pratiquée par une sage-femme, telle qu'elle est définie par la loi encadrant l'exercice des sages-femmes.

La direction obstétricale de la Maison de Naissance est sous la responsabilité exclusive de la sage-femme. La Maison de naissance collabore en cas de nécessité avec l'ensemble du réseau de santé (médecins, psychologues, assistantes sociales...).

L'appartenance à l'Association Suisse des Maisons de Naissance IGGH-CH est obligatoire pour chaque structure. Les sages-femmes y travaillant doivent être membres de la Fédération Suisse des Sages-femmes. (**Source IGG-CH, Association Suisse des Maisons de Naissance**)

Les prestations des sages-femmes en maison de naissances sont remboursées par l'assurance maladie de base sans franchise ni participation aux frais.

A noter que, pour un accouchement, chaque heure de surveillance du travail, l'accouchement, un forfait matériel et le travail éventuel d'une deuxième sage-femme qui intervient comme aide au moment de l'accouchement, sont remboursés.

Cette reconnaissance du travail des sages-femmes est le fruit de nombreuses années de lobbying et de revendications. (Inspirons-nous!)

Tout les maisons de naissances se rejoignent donc un socle commun de valeurs mais il n'existe cependant pas de modèle type, laissant à chaque structure des libertés quand à son fonctionnement (taille de la structure, statut des sages-femmes indépendantes ou salariées, système de garde ou non....)

Mon expérience au sein de La maison de naissance de Zoé

Situé à 25min de Lausanne et de Payerne, c'est une structure familiale ouverte depuis 1999 réalisant environ 30 naissances par an dont la moitié sont des naissances à domicile.

Nous sommes aujourd'hui 3 sages-femmes exerçant en tant qu'indépendantes (libérales) et assurons les contrôles de grossesses, les cours de préparation à la naissance, l'accouchement et le suivi post-natal.

« Une femme = une sage-femme. »

La même sage-femme assure l'ensemble du suivi dans sa continuité. Cela se traduit par une totale disponibilité pour les familles que nous suivons : être joignable 24/24h et 7/7j, vacances et week-end selon l'activité...



C'est donc un mode d'exercice contraignant certes mais qui se conjugue également avec une relation forte entre les couples et la sage-femme. C'est une grande satisfaction.

Les accouchements que nous effectuons sont des accouchements à bas risques. En cas de pathologie au cours de la grossesse ou lors du travail, nous transférons les patientes à l'hôpital. Les relations avec les équipes hospitalières sont bonnes et permettent donc une collaboration optimale.

De nombreuses études ont démontré la sécurité des accouchements extrahospitaliers. (Etude du Fond National 1993, Pays-Bas 2009). L'étude Borel (2007-2010) compare les naissances en maisons de naissances et dans les hôpitaux de Suisse Romande. Les résultats montrent que, non seulement un accouchement en maison de naissance n'est pas plus dangereux qu'à l'hôpital, mais en plus il diminue le nombre de provocations (déclenchements), d'analgésies péridurales, d'épisiotomies, de césariennes, d'extractions instrumentales et d'hospitalisations en néonatalogie.



« Primum Non Nocere. »

Je suis aujourd'hui plus que jamais convaincue du bien fondé des accouchements en maisons de naissance. C'est un constat quotidien. Il faut savoir agir à bon escient et réapprendre à laisser un processus naturel se dérouler sans interventions.

Quand certains y voient un retour en arrière, j'y vois une avancée féministe, le libre choix des couples, une médecine pondérée et respectueuse.

A l'heure où la profession de sage-femme se bat pour sa reconnaissance, elle doit être convaincue de ses capacités à suivre un accouchement seule et de l'intérêt à être reconnu(e) comme expert (e) de la physiologie.

Sources et liens :

Maison de Naissance de Zoé : <http://www.naissance-zoe.ch/main/accueil.php>

Association Suisse des Maison de Naissances : <http://www.geburtshaus.ch/main/accueil.php>

Fédération Suisse des Sages-femmes : <http://www.hebamme.ch/fr/>

Etude Borel : <http://www.naissance-zoe.ch/main/conditions.php>

Etude du Fond national de l'Institut de la médecine sociale et préventive de l'Université de Bâle, publiée en décembre 1993 : http://www.geburtshaus.ch/main/naissance_histoire.php

Etude « Outcomes of planned home birth with registered midwife versus planned hospital birth with midwife or physician », 2009 (Pays-Bas) : http://www.geburtshaus.ch/main/naissance_histoire.php

Etude « Les résultats des accouchement à domicile planifiés avec des sages-femmes professionnelles certifiées : grande étude prospective en Amérique du Nord. » *bmj.com* 2005;330:1416:
http://www.hebammenpraxisdreieck.ch/pdf/bmj_fr.pdf